



GUIDE D'EXPÉDITION

POUR

SEMAFO BURKINA FASO

SEPTEMBRE 2015



Guide d'expédition pour Semafo Burkina Faso SA

Ce guide a pour objectif d'accompagner les fournisseurs de Semafo Burkina Faso S.A à la préparation, le conditionnement, l'emballage et l'identification des marchandises devant être expédiées sur le site minier de Mana au Burkina Faso.

L'emballage doit répondre à 3 fonctions traditionnelles : protéger, transporter et informer.

Le respect d'une bonne identification et d'un emballage adéquat des marchandises assurera un transport de qualité tout en minimisant les risques d'endommager la marchandise de porte-à-porte et facilitera le transit et les formalités de dédouanements.

Les suggestions d'emballage par type de marchandise relatées dans ce guide sont basées sur une expérience d'exploitation dans des conditions de transport variable (aérien, maritime, ferroviaire et routier). Lesquelles conditions étant requises afin d'atteindre la destination finale en bonne condition.

Les facteurs de stress subits par la marchandise pendant les opérations d'empotage, de chargement, déchargement et dépotage des conteneurs tout le long du processus d'acheminement, nous devons également tenir compte des facteurs météorologiques.

Un emballage adéquat, une bonne identification accompagnée des documents requis par les autorités du pays de destination (voir règle et requis Cotecna) feront la différence lors de l'arrivée à destination afin d'éviter des retards coûteux.

Les informations contenues dans ce guide sont importantes afin d'assurer un approvisionnement responsable et durable pour Semafo Burkina Faso S.A.



Table des matières

EMBALLAGE	3
MATERIEL SPECIAL	4
PROCEDURES DE MANUTENTION DES MATIERES DANGEREUSES	5
Règlementation applicable	5
Matière dangereuse.....	5
CONTENEURISATION.....	7
COTECNA.....	9
FACTURE PRO FORMA ET FACTURE COMMERCIALE	11

1. Avant l’emballage, le matériel doit être inspecté par vos soins afin d’éviter des manques et des bris:
 - a. Déterminer comment minimiser l’espace en réduisant la grosseur des boîtes/caisses/palettes tout en conservant l’intégrité de la commande.
 - b. Les documents doivent être faits en conséquence de ce que vous expédiez seulement, les marchandises en rupture de stock ne doivent pas apparaître sur les documents d’expédition. Il ne doit pas y avoir des items 0\$ (zéro).
2. Tout emballage en bois doit être en conformité avec les procédures de bois traité avec ISPM no.15 .
3. Les caisses fermées en bois sont le choix recommandé afin de protéger le contenu contre l’humidité et l’infiltration d’eau possible. Veuillez utiliser le mode de préservation requis basé selon la marchandise envoyée. Exemple: emballage sous vide, plastique bulles, etc.
4. Si vous voulez expédier sur palette: doit être au minimum thermo rétractable (shrink-wrapped) afin de prévenir la condensation et l’infiltration d’eau possible.
5. Marquage et étiquetage selon le standard requis pour toute exportation (stencil ou peint si possible). Doit être très clair et facilement identifiable.
6. Chaque colis/emballage doit être identifié avec le numéro du bon de commande de Semafo Burkina Faso SA, leur numéro commençant par MAN-BC... ainsi que leur adresse complète sur au moins deux (2) côtés.
7. Chaque commande de Semafo doit être emballée séparément aux fins d’identification pour le receveur, destinataire et aussi pour Cotecna dans l’éventualité d’une inspection physique requise, soit à l’origine ou à destination.
8. Dans l’éventualité qu’une inspection physique à l’origine par Cotecna soit requise, veuillez laisser le couvercle ouvert jusqu’à ce que l’inspection soit faite.
9. Toute matière dangereuse doit être emballée, étiquetée et identifiée, séparément et selon les normes IATA /IMCO/IMDG.
10. Pour le cargo lourd: assurez-vous que les points de levage et les points de gravité soient indiqués (si possible et lorsque c’est le cas) sur tous les colis.
11. Liste de colisage imprimée mise dans une pochette imperméable doit être fixée au colis. Une copie doit être à l’intérieur de l’emballage aussi.

MATERIEL SPECIAL

- Défini par des caractéristiques spéciales telles que:

- Matériel fragile :

Matériel de nature délicate dont l'emballage et une manutention spéciale sont requis lors du transport de celui-ci.

Ceci peut inclure du matériel électronique, équipement d'ordinateur et leurs dérivés, modules de contrôles et autres instruments délicats. Veuillez utiliser l'emballage adéquat selon le mode de transport tout en considérant qu'il y aura beaucoup de vibrations et mouvement tout au long du transport.

- Matériel spécial tel que : tuyaux, structures...

L'emballage de ce type de matériel doit être en conformité avec les procédures et adéquat selon le mode de transport utilisé (plate-forme, conteneur, conventionnel...).

Exemple: Des palettes de bois doivent être fabriquées en fonction de la longueur et profondeur des ballots utilisés afin de faciliter la manipulation avec un chariot élévateur. Des morceaux de bois adéquats en épaisseur et dimensions doivent être placés entre chaque rangée empilée d'acier afin d'éviter le glissement, ce qui est caractéristique au métal. Autrement, le cerclage métallique devient inefficace.



PROCEDURES DE MANUTENTION DES MATIERES DANGEREUSES

Cette section couvre l'identification, réception et procédure pour le cargo spécial et matières dangereuses selon les procédures et réglementations applicables.

Règlementation applicable

- IATA (Année courante) expédition aérienne : réglementation pour les articles restreints.
- IMDG (Année courante) expédition maritime : réglementation pour les articles restreints.
- Contractors Safety Plan
- Règlements et procédures des gouvernements étrangers pour le transport intérieur et entreposage de la matière dangereuse.
- Emballage et étiquetage adéquat selon les procédures et règlementation de IATA / IMDG.



Matière dangereuse

- Matière présentant un risque au niveau du mode de transport utilisé (avion ou bateau), à l'environnement et aux personnes, auxquels font référence les codes IATA ou IMDG.
 - L'emballage de ces matériaux et l'étiquetage de ces emballages doivent être conformes aux règlements et procédures de IATA pour l'aérien et IMDG pour le maritime.
 - Émettre la documentation nécessaire:
 - a) Maritime- IMDG: compléter la section, « Déclaration d'emballage » (Packing Certificate) et signer aux 2 endroits prévus sur le certificat.
 - b) AIR- IATA: la Déclaration de marchandise dangereuse doit être complétée et signée.
 - Pour les expéditions maritimes et aériennes, vous devez fournir la fiche signalétique aussi appelé MSDS. Une copie doit être jointe à la documentation accompagnant l'expédition et une copie fixée à l'emballage extérieur de chaque colis.
 - Le fabricant/fournisseur/vendeur doit soumettre la Déclaration de Marchandise dangereuse et la déclaration d'emballage adéquatement complétée et signée selon les règlements et procédures et selon le mode de transport IATA/IMDG. Ces déclarations impliquent la responsabilité de toute personne qui signe puisque seules ces personnes connaissent les spécifications/composantes dangereuses du matériel qu'ils fournissent.

SDV Logistique reçoit les commandes physiquement, vérifie les numéros de commande pour le client et prend note des avaries, dommages ou toute anomalie visible:

- a) Toute surface de métal exposé ou non protégé.
 - b) Emballage non fermé ou à découvert.
 - c) Équipement sensible, si exposé.
 - d) Matière dangereuse incorrectement identifiée
 - e) Doit être accompagné de la fiche signalétique (MSDS)
 - f) Doit être conforme aux codes DOT, IATA, ou IMCO/IMDG).
 - g) Tuyaux et structures doivent être emballés/groupés adéquatement.
 - h) Tout dommage visible sur l’emballage extérieur.
-
- 1) Toute matière dangereuse est entreposée dans un endroit spécifique séparé, dû à la nature du cargo et doit donc être très clairement identifiée et étiquetée au moment de la réception.
 - 2) Marchandise devant être séparée au moment de la réception:
 - Matériel avec plus d’un numéro de bon de commande.
 - Matière dangereuse reçue avec du matériel non dangereux.



CONTENEURISATION

- Lorsque vous recevez le conteneur vide: veuillez inspecter la conformité du conteneur: propre, imperméable et sans dommage.
- Assurez-vous que le poids du cargo soit équitablement distribué dans le conteneur afin de maintenir le centre de gravité au milieu.
- Afin d'obtenir stabilité et balance dans le conteneur pour ainsi en faciliter la manutention, veuillez commencer par empoter et arrimer le cargo le plus lourd tout en finissant par le plus léger sur le dessus.
- Le poids doit être adéquatement réparti afin d'éviter tout déplacement/débalancement du conteneur au moment du chargement/déchargement sur les camions, sur le navire et lors du transfert sur le train.
- L'arrimage et le blocage adéquat du cargo sont requis au moment de l'empotage afin de prévenir le déplacement, glissement et tout mouvement, réduisant ainsi les risques de dommages et assurant une manutention sécuritaire.
- Manipulez la marchandise fragile et/ou dangereuse avec une attention spéciale et particulière.
- Matière dangereuse: doit être empotée à l'endroit spécifié et indiqué selon la table de ségrégation.
- La marchandise dangereuse doit être empotée aux portes et/ou empotée selon la table de ségrégation.
- Ranger les barils/seaux de matière dangereuse sur palette filmée afin de réduire les risques de dommages à ceux-ci au moment des opérations d'empotage et de dépotage.
- Si le conteneur contient de la matière dangereuse: fixer un placard IMDG résistant à l'eau sur chaque côté et extrémité du conteneur.
- Indiquez les informations de matière dangereuse sur votre liste de colisage ou d'empotage du conteneur (si applicable).



Utiliser le type d’emballage adéquat à la commodité et au mode de transport utilisé tout en tenant compte de l’état des routes en Afrique, assurera le succès de votre vente auprès de Semafo Burkina Faso SA.

Ce document est à titre informatif seulement dans le but d’assurer une livraison sans problème de votre porte à la porte de votre client.

COTECNA

Pour chaque commande émise par Semafo, dont la valeur dépasse 500,000.00 FCFA (Francs CFA : Voir taux d'échange selon la devise utilisée au moment de l'émission de la commande auprès de votre institution financière ou xe.com ou oanda.com), une DPI (Demande Préalable d'Importation) ou Permis d'importation doit être demandée au Burkina Faso. C'est une exigence du Gouvernement du Burkina Faso. La DPI doit être demandée et reçue avant la livraison chez le transitaire ou endroit déterminé par Semafo Burkina Faso SA.

Les scénarios suivants peuvent être considérés selon la décision finale de Cotecna :

- 1) **IAD** ou **DI** = Inspection à Destination.
- 2) **RD** = Remise documentaire.
- 3) **IP** ou **PSI** = Inspection Physique requise à l'origine.

Pour DPI non requis et IAD)

- L'inspection physique se fera au terminal d'arrivée au Burkina Faso (Bobo-Dioulasso ou Ouagadougou) par Cotecna Burkina Faso avant le dédouanement et livraison au site de Semafo.
- Il est très important que la facture commerciale reflète EXACTEMENT ce que Cotecna verra physiquement, ex: S'il y a 15 items sur votre facture, ils doivent pouvoir identifier les 15 items physiquement .

Pour les « RD » :

- Cotecna au pays d'origine vous enverra une "RFI" (Request for Information)
- Vous devrez compléter et retourner à Cotecna avec vos documents finaux.
- Veuillez vous assurer que vos documents finaux soient envoyés avant l'arrivée au premier port Africain : (Abidjan, Tema, Lomé).

Pour les « IP ou PSI » :

- Cotecna à l'origine, bureau le plus près de l'endroit d'où est la marchandise physiquement, vous enverra une "RFI" (Request for Information).
- Vous devrez compléter et leur envoyer la demande d'inspection: Doit être fait avant la livraison chez le transitaire ou endroit déterminé par Semafo Burkina Faso SA.
- Veuillez laisser les couverts ouvert avant de finaliser l'emballage pour que l'inspecteur puisse avoir accès facilement.

- Dès que l'inspection est fait ou suite au départ du navire, le fournisseur doit faire parvenir les documents finaux à Cotecna à l'origine (même que pour les RD)
- 20% de pénalité est applicable pour toute commande ayant été expédiée sans l'inspection à l'origine.

Pour « RD », « IP ou PSI »:

- Cotecna à l'origine émettra un "pré-certificat" ou "Clean Report of findings" lequel vous recevrez par courriel.
- Veuillez nous faire parvenir ou à Semafo car avons besoin pour les formalités douanières finales à destination.

Pour toutes les catégories ci-hauts et tous les modes de transport: chaque rapport doit être **émis** "satisfaisant" afin que Cotecna Burkina Faso puisse émettre leur « relâche » à Bolloré Africa Logistique et ainsi procéder au dédouanement final et ensuite livrer au site de Semafo Burkina Faso SA.

FACTURE PRO FORMA ET FACTURE COMMERCIALE

Facture PRO FORMA :

Quand: au moment de l'émission du bon de commande par Semafo Burkina Faso SA.

Pourquoi: une DPI (Déclaration Préalable d'Importation/ Permis d'importation) doit être demandée pour chaque commande à être expédiée au Burkina Faso. C'est une exigence du pays (Burkina Faso).

Informations qui doivent obligatoirement apparaître sur la pro forma pour la demande de DPI:

- Code H.S.
- Pays d'origine (fabrication)
- Pays d'exportation (embarquement)
- Incoterms
- Devise

Lorsque la commande est prête pour expédition:

1) Facture COMMERCIALE:

Doit indiquer: numéro de facture, date et exactement les mêmes informations que la pro forma.

Non acceptable pour dédouanement au Burkina Faso:

- Facture manuscrite .
- Facture pro forma.
- Facture à 0\$ (zéro)

2) LISTE DE COLISAGE DÉTAILLÉE.

3) **Formalités douanes Export:** selon les procédures de votre pays.

CHAQUE COMMANDE DOIT ÊTRE EMBALLÉE SÉPARÉMENT (Voir Cotecna)